

Le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones

Établir un lien entre les organisations communautaires des
peuples autochtones et la communauté internationale



Investir dans les populations rurales

Les peuples autochtones font face à des enjeux complexes



©Asif Javed

Les peuples autochtones et tribaux et les minorités ethniques représentent une part considérable des ruraux pauvres. La plupart des communautés de peuples autochtones les plus démunies sont difficiles à atteindre au moyen de programmes de développement classiques. Plusieurs études récentes montrent que, dans certaines parties du monde, l'écart de pauvreté entre peuples autochtones et autres populations rurales ne cesse de se creuser. En outre, les peuples autochtones occupent en général le dernier rang s'agissant de l'indice de développement humain – par lequel sont calculés l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le niveau de vie pour chaque pays du monde. Ce constat est particulièrement valable pour les femmes autochtones.

Bien souvent, les peuples autochtones sont dénués de tout pouvoir d'action, car leurs systèmes culturels et sociopolitiques ne sont pas reconnus. Cette situation met en péril leur capital social et leur aptitude à prendre leur destin en main. Ces peuples ont des liens ancestraux avec leurs terres, territoires et ressources naturelles, dont dépendent également leurs moyens d'existence. Ils sont pourtant souvent menacés

d'empiètement ou de dépossession; de plus, leurs droits ne sont ni respectés ni protégés.

Leurs institutions de gouvernance, en particulier celles qui sont chargées de la gestion des ressources naturelles, ont été dans de nombreux cas affaiblies par les changements socioéconomiques et les politiques officielles. Les peuples autochtones sont souvent désavantagés lorsqu'il s'agit de tirer parti des débouchés commerciaux.

Ces facteurs affectent tant les hommes que les femmes, mais celles-ci sont en général plus exposées à la pauvreté, au manque d'autonomie et à l'exploitation. Mettre à profit les forces et les valeurs des peuples autochtones signifie leur offrir davantage de possibilités de se consacrer à des objectifs de développement conformes à leurs aspirations tant collectives qu'individuelles, et de préserver leur rôle de gardiens de la biodiversité et de détenteurs d'un patrimoine culturel unique. Être à l'écoute des peuples autochtones – femmes et hommes – et les faire participer à la prise de décision concernant leur avenir sont les éléments essentiels d'une action efficace.

L'appui du FIDA aux peuples autochtones et à leurs communautés

Depuis près de 40 ans, le FIDA appuie des projets et programmes en faveur des peuples autochtones, grâce à l'approche ciblée qu'il a adoptée en matière de développement rural. Depuis 2003, quelque 20% des projets financés par le Fonds ont appuyé des initiatives en faveur des peuples autochtones, principalement en Asie et en Amérique latine.

Le FIDA estime que les peuples autochtones ne devraient pas être marginalisés et qu'ils ont le droit de vivre selon leurs propres valeurs. L'appui qu'il offre aux peuples autochtones vise en grande partie à développer leurs moyens d'existence et à renforcer leurs institutions, ainsi qu'à leur donner les moyens d'influer sur les décisions qui ont des répercussions sur leur mode de vie. En septembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones¹. Cette politique vise à renforcer l'efficacité de l'action de développement du Fonds lorsqu'il travaille avec les communautés

autochtones en milieu rural, et en particulier à favoriser leur autonomisation afin qu'elles puissent se libérer de la pauvreté en s'appuyant sur leur identité et leur culture.

Cette nouvelle politique définit neuf principes destinés à guider l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, y compris le "consentement préalable, libre et éclairé". Ces principes sont conformes aux normes internationales, en particulier à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux Lignes directrices sur les questions relatives aux peuples autochtones du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Au fil des ans, le FIDA a constaté qu'il est possible d'améliorer considérablement le renforcement des capacités et le développement autonome des communautés autochtones si on leur confie la gestion directe des ressources et des fonds.

En septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Cet événement historique donne une légitimité à la lutte engagée par les peuples autochtones de par le monde pour faire valoir leurs droits et être traités sur un pied d'égalité. Cette déclaration constitue un instrument international qui leur permet de mieux préserver leur culture et leur patrimoine et de renforcer leur aptitude à façonner et à maîtriser leur propre destin, à titre tant collectif qu'individuel.



©FIDA/Peitrik Wiggers

¹ Politique d'Engagement du FIDA aux côtés des Peuples Autochtones: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/39432502>

Le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones

En 2006, le Conseil d'administration du FIDA, conscient de l'expérience et des connaissances des questions liées aux peuples autochtones acquises par le Fonds, a approuvé le transfert au FIDA d'un mécanisme spécial établi en 2003 par la Banque mondiale. Ce mécanisme a pour but de constituer un partenariat direct avec les peuples autochtones afin de permettre à ces derniers et à leurs communautés de concevoir, d'approuver et d'exécuter des projets de développement au niveau local, en se fondant sur leurs propres manières de voir. Il a été rebaptisé Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (ci-après le Mécanisme). Le Mécanisme est un instrument de financement novateur auquel peuvent recourir les communautés autochtones pour tenter de résoudre elles-mêmes leurs problèmes. Il appuie les aspirations des peuples autochtones en finançant des petits projets qui reposent sur leur culture, leur identité, leurs savoirs, leurs ressources naturelles, leurs droits de propriété intellectuelle et sur les droits de l'homme. Grâce à des petits dons, allant jusqu'à 50 000 USD, le Mécanisme soutient des projets qui:

- impliquent les peuples autochtones dans les interventions de développement;
- améliorent leur accès aux processus décisionnels;
- leur donnent les moyens de trouver des solutions pour régler les difficultés auxquelles ils sont confrontés;
- encouragent la collaboration entre sphère publique et sphère privée.

Gouvernance et administration

Le Mécanisme est administré par un conseil dont la composition est la suivante:

- quatre représentants des institutions de peuples autochtones pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes;
- un membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies;
- un membre du FIDA.

Le conseil travaille en étroite collaboration avec l'équipe du FIDA responsable des questions autochtones et tribales, qui est chargée des questions administratives, techniques et financières.

Modalités d'octroi des dons

Pour que leur demande de financement soit prise en compte, les organisations locales doivent concevoir elles-mêmes les projets qu'elles présentent au Mécanisme. Toutes les propositions sont soumises à un processus rigoureux et concurrentiel. Les fonds sont octroyés sur la base de critères de pertinence, de durabilité et de faisabilité et en fonction des capacités et de la crédibilité des institutions. Suite à l'approbation de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, un nouveau critère a été introduit pour évaluer dans quelle mesure les projets proposés adhèrent aux principes du développement dans le respect de la culture et de l'identité des peuples autochtones. Le conseil du Mécanisme veille à ce que le portefeuille de dons soit bien réparti par région, par sexe et par secteur.

En réponse aux cinq appels à proposition lancés par le FIDA en 2007, 2008, 2011, 2015 et 2018 pour recevoir des propositions, plus de 4 200 demandes ont été présentées par des communautés et organisations autochtones de 90 pays. En résumé, au cours des quatre premiers cycles, 127 projets ont été financés en 45 pays dans le monde, pour un montant total de 3,6 millions d'USD.

Les objectifs de ces projets étaient les suivants:

- enrichir les moyens d'existence en développant des pratiques agricoles durables, en créant de nouvelles entreprises non agricoles et en renforçant l'accès aux marchés;
- gérer les ressources naturelles, notamment les forêts à assise communautaire, et préserver la biodiversité;
- renforcer les capacités afin de revitaliser le patrimoine culturel, les savoirs traditionnels et les droits des peuples autochtones;
- cartographier les territoires et cultures des peuples autochtones et tribaux;
- autonomiser les femmes;
- protéger et breveter les droits de propriété intellectuelle;
- mettre au point des initiatives appropriées, sur le plan culturel, et des modèles aux fins du tourisme ethnique;

- recueillir des données sur les populations autochtones et tribales;
- améliorer les services de santé en intégrant des systèmes de savoir traditionnels;
- encourager la gestion des risques associés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, en se fondant sur les connaissances et les pratiques traditionnelles;
- intensifier la participation des populations autochtones et tribales à la formulation des politiques.

Par exemple, en 2015, le “Projet d’élevage d’un poisson local par des femmes de l’Amazonie à des fins de sécurité alimentaire et de commercialisation” visait à améliorer la sécurité alimentaire en Équateur grâce à la revalorisation des poissons locaux amazoniens. De plus, les femmes ont pu écouler les excédents sur le marché local, ce qui a facilité leur accès aux capitaux, et a renforcé leur pouvoir décisionnel au sein de leur communauté. En Indonésie, le projet intitulé “Renforcement des capacités des communautés autochtones dayaks jawatn (en particulier des femmes) dans trois villages pour une gestion durable des forêts et territoires autochtones” approuvé en 2015, a permis aux communautés d’élaborer un modèle de système de gestion des forêts et des territoires propre au peuple dayak jawatn, qui a inspiré des actions novatrices pour en soutenir la mise en place. Au Maroc, le projet intitulé “Intégration économique de la femme amazighe au Maroc – Appui à la commercialisation des produits du terroir” approuvé en 2015, a appuyé la formation des femmes amazighes et leur a permis d’acquérir des compétences pour produire et commercialiser les produits autochtones.

Un partenariat unique qui ouvre des perspectives

Les dons fournis au titre du Mécanisme sont certes peu importants, mais ils offrent de nombreuses occasions de mettre en relation les organisations de peuples autochtones à assise communautaire avec le mouvement international des peuples autochtones et l’Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

Une nouvelle stratégie a été mise en place en 2010 à cet égard. Elle vise à donner aux organisations des peuples autochtones les moyens de gérer le Mécanisme à l’échelle régionale et de renforcer les réseaux au sein de ces communautés et organisations aux niveaux local, régional et mondial. En 2011, la gestion du Mécanisme a été décentralisée au niveau régional, avec l’appui de trois organisations de peuples autochtones. Les partenaires régionaux du cinquième cycle de l’IPAF sont le Forum



©FIDA/Michael Benarav

Les réunions mondiales du Forum des peuples autochtones, qui se sont tenues à Rome au FIDA, en 2013, 2015 et 2017, ont été l’occasion de partager l’expérience des projets du Mécanisme. Le Forum des peuples autochtones est une tentative concrète d’institutionnalisation d’un processus de consultation et de dialogue avec les représentants des peuples autochtones. Le Forum a été établi lors d’un atelier organisé à Rome les 17 et 18 février 2011, auquel ont pris part 28 représentants d’organisations des peuples autochtones et des membres de l’Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

international des femmes autochtones (FIMI) en Amérique latine et dans les Caraïbes; la Fondation Tebtebba en Asie; le *Samburu Women Trust* en Afrique.

En tant que cogestionnaires du Mécanisme, ces organisations partenaires ont les attributions suivantes:

- appui à l'examen technique des demandes adressées au Mécanisme et rôle consultatif auprès du conseil du Mécanisme;
- transfert des ressources aux organisations sélectionnées par le conseil du Mécanisme;
- suivi et supervision des projets financés au titre du Mécanisme;
- renforcement des liens entre les petits projets du Mécanisme et les programmes de pays financés par le FIDA;
- documentation et diffusion des savoirs produits par le Mécanisme;
- appui à la mobilisation des ressources du Mécanisme.

Ces liens permettent d'établir un partenariat prometteur et unique en son genre, susceptible de renforcer davantage le rôle des peuples autochtones et d'améliorer leur condition au

sein de la communauté, dans leur pays et sur la scène mondiale. En 2014 et en 2017, une enquête visant à mesurer le succès de la décentralisation a été envoyée aux organisations communautaires qui avaient mis en œuvre les petits projets du Mécanisme. Il en est ressorti que la performance de ces trois partenaires du FIDA était satisfaisante dans 85% des cas.

L'amélioration de la performance des organisations communautaires, par rapport aux précédents cycles du Mécanisme, est le fruit de la participation active des partenaires de cogestion du Mécanisme. En effet, des phases de conception plus détaillées et des ajustements pendant la phase d'exécution ont renforcé la pertinence des projets, grâce au soutien de ces trois partenaires régionaux et à un système de suivi-évaluation décentralisé et plus précis mis en place au niveau régional. L'amélioration de la capacité opérationnelle résulte également de la décentralisation, qui a permis aux trois organisations régionales d'apporter une assistance technique plus adaptée pendant les phases de conception et d'exécution. Les problèmes exposés par les peuples autochtones et leurs organisations, et les solutions de développement qu'ils proposent



©FIDA/Petterik Wiggers

L'Instance permanente sur les questions autochtones est un organe consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies qui a pour mission de traiter les questions autochtones liées au développement économique et social, à la culture, à l'environnement, à l'éducation, à la santé et aux droits de l'homme.

dans leurs demandes de don constituent une mine de renseignements. Le FIDA mettra à profit ces informations pour améliorer les programmes et les projets qu'il appuie. Les cycles précédents du Mécanisme et ses activités connexes ont été financés par le FIDA, la Banque mondiale, et les Gouvernements canadien, finlandais, italien et norvégien. Le cycle en cours est financé par le FIDA à hauteur de 2 millions d'USD, et cofinancé par le *Tamalpais Trust*, le *Christensen Fund*, le Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA), le Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes et la Fondation Packard. À l'avenir, des ressources plus importantes devront être dégagées pour répondre aux demandes des communautés et organisations autochtones et les aider à mettre en œuvre les solutions mises au point pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées.

Projets financés au titre du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones: principales conclusions

L'expérience des quatre cycles du Mécanisme a été décrite dans les rapports d'analyse de la performance des petits projets suivants: "Apprendre en travaillant ensemble: le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones finance des micro-projets" (2008), "Performance des petits projets de l'IPAF: Études sur dossier" (2011 et 2015) et "Évaluation de la performance du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones au cours du quatrième cycle" (2018). Les évaluations effectuées, qui reposent sur une analyse qualitative et quantitative, confirment que les communautés bénéficiaires sont extrêmement pauvres et difficiles à atteindre. La plupart des personnes touchées par les petits projets sont des jeunes et des femmes. Les rapports attestent également que l'octroi direct de fonds aux communautés de peuples autochtones et à leurs organisations contribue de manière efficace à leur développement autonome. L'attribution de faibles montants aux petites communautés peut faire une grande différence, en particulier aux fins du renforcement des capacités, des institutions et des organisations.

Un autre constat est l'existence d'un fort sentiment d'appropriation des projets de la part des communautés bénéficiaires et des organisations chargées de l'exécution.

Coup d'œil sur les activités et les produits du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones

Quatre examens menés par des consultants indépendants sur la performance des projets financés par le Mécanisme ont permis d'avoir un aperçu de la performance de 109 petits projets mis en œuvre entre 2007 et 2017, en termes de résultats obtenus et d'amélioration des conditions de vie des communautés concernées. Il ressort de l'examen que:

- Environ 97 000 personnes, dont près de 50% de femmes, ont tiré des avantages directs de 127 petits projets financés au titre du Mécanisme.
- La formation et le renforcement des capacités individuelles ont été les principales activités, suivies de la mise en place et du renforcement des institutions locales, ainsi que de la création et mise en valeur de biens matériels, d'infrastructures et d'équipements.
- Plus de 50 000 personnes, dont près de 50% de femmes, ont bénéficié d'activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires qu'elles se sont fixés, à savoir: gestion des ressources naturelles et stratégies d'adaptation aux changements climatiques, technologies agricoles traditionnelles et activités rémunératrices; protection, restauration et application des savoirs et systèmes traditionnels (notamment la médecine traditionnelle), droits et régimes fonciers des peuples autochtones, programmes communautaires et alphabétisation.

Plus de 700 groupes communautaires ont été créés ou renforcés dans le cadre des activités de développement et de renforcement des institutions locales. Il s'agissait notamment de groupes d'entraide, de microentreprises, de groupes de commercialisation et de groupes de gestion collective des ressources. Dans l'ensemble, près de la moitié de ces groupes étaient dirigés par des femmes. Leurs activités ont porté essentiellement sur les questions suivantes:

- amélioration des moyens d'existence et développement économique;
- accès à la terre et renforcement de la sécurité foncière;
- mise en place de services de microfinance rurale;

- documentation, protection, restauration et application des savoirs et systèmes traditionnels, des langues traditionnelles et des cultes ancestraux.

Les activités menées au titre du Mécanisme ont amélioré les moyens d'existence des communautés autochtones. Elles ont permis de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus, de faciliter l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles et d'en améliorer la gestion, de préserver les savoirs traditionnels, et d'autonomiser les communautés, grâce à une sensibilisation accrue aux droits et aux besoins des peuples autochtones.

Amélioration des moyens d'existence et développement économique. Les petits projets visaient principalement à favoriser l'accroissement de la production agricole et l'accès aux marchés, à améliorer la gestion des ressources naturelles et à développer les activités non agricoles. Près de 15 000 personnes, dont la moitié étaient des femmes, ont été formées sur la gestion des ressources naturelles et les techniques agricoles traditionnelles, les pratiques de production agricole, les techniques et technologies de production animale, la gestion des infrastructures, la transformation post-production et la commercialisation, les médecines traditionnelles et autres domaines liés à la protection, à la restauration et à l'application des savoirs et systèmes traditionnels, la gestion financière et les activités rémunératrices traditionnelles. Dix microentreprises ont été créées.

Trente groupes de gestion des ressources naturelles ont été constitués ou renforcés, ainsi que 170 groupes d'épargne et de crédit, 25 groupes de commercialisation et de transformation et 12 groupes de production végétale et animale.

Autonomisation collective. Des efforts ont été déployés pour garantir aux peuples autochtones une meilleure information sur leurs droits, au niveau national et international, et pour renforcer les structures de gouvernance traditionnelles. En particulier, plus de 13 000 personnes, dont un tiers de femmes, ont été formées sur l'élaboration des politiques et la gestion communautaire. Ces deux éléments vont de pair avec l'autonomisation des communautés autochtones. Ils sont essentiels pour faire valoir leurs droits et lutter contre

l'empiètement et la dépossession de leurs terres et de leurs territoires. Les projets mis en œuvre au titre du Mécanisme ont contribué à renforcer la capacité des communautés autochtones de gérer leurs relations avec les pouvoirs et les institutions publiques, à influencer les politiques qui les concernent, à prendre conscience de leurs droits et à mener des actions de plaidoyer efficaces.

Savoirs traditionnels, culture et identité.

Environ de 15% des activités mises en œuvre dans le cadre des petits projets ont contribué efficacement à la documentation, à la protection et à la restauration des savoirs traditionnels, de la culture et de l'identité. Plusieurs projets ont permis de revitaliser les techniques artisanales et les systèmes agricoles traditionnels, aidant ainsi les peuples visés à améliorer leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Les activités ont été jugées particulièrement pertinentes au regard des besoins de ces peuples, dans la mesure où les activités visant à améliorer les moyens d'existence produisent des résultats importants et permettent de préserver les savoirs traditionnels.

Gestion des ressources foncières et naturelles.

Depuis le premier appel à propositions du Mécanisme en 2007, l'attention se porte davantage sur les petits projets de gestion des ressources foncières et naturelles. Au cours du quatrième cycle, près de 12% des projets ont porté sur des questions d'ordre foncier, et des activités ont été menées pour mettre en place de mécanismes de suivi et de règlement des problèmes juridiques relatifs au régime foncier, attribuer des titres foncières et cartographier des terres, grâce aux technologies modernes telles que le système de géolocalisation.



Principales données de l'évaluation du quatrième cycle de l'IPAF

En 2017, le FIDA a commandé une évaluation indépendante du cycle de l'IPAF en question afin d'examiner et d'analyser la performance des partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre du Mécanisme et les résultats obtenus dans l'exécution des petits projets financés par l'IPAF entre 2015 et 2018.

Globalement, au cours de son quatrième cycle, l'IPAF a appuyé la mise en œuvre de 25 projets dans 23 pays, pour un financement total de 1,05 million d'USD. À l'échelle mondiale, ces projets ont visé 21 850 bénéficiaires directs et 458 100 bénéficiaires indirects.

Les projets ont permis d'améliorer les moyens d'existence des communautés autochtones en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en accroissant les revenus, en favorisant l'accès aux ressources naturelles et leur gestion, en préservant et en rétablissant les savoirs, les biens et les techniques traditionnels, ainsi

qu'en autonomisant les communautés grâce à la sensibilisation aux droits et aux besoins des peuples autochtones. La participation active des femmes a également contribué à réduire les inégalités entre les sexes dans les communautés et à favoriser la reconnaissance du rôle que jouent les femmes dans la vie et le bien-être de leurs communautés.

Compte tenu des résultats significatifs obtenus en dépit d'un budget et d'une période d'exécution limités, le Mécanisme a été jugé globalement satisfaisant.

L'IPAF a également permis à trois partenaires régionaux (FIMI, KIVULINI et *Samburu Women Trust*) d'acquérir une expérience unique en son genre, en matière de gestion de programmes, contribuant ainsi à leur croissance en tant qu'institutions. Avec plus ou moins d'efficacité, les partenaires régionaux ont assuré la supervision des bénéficiaires secondaires de l'IPAF et leur ont



apporté une assistance technique, les aidant ainsi à améliorer leurs capacités opérationnelles. Les trois partenaires régionaux jouent également un rôle essentiel dans le renforcement du dialogue interculturel entre les peuples autochtones sur les politiques nationales, régionales et internationales qui les touchent directement et indirectement. Dans l'ensemble, compte tenu du peu de temps et de ressources disponibles, les résultats obtenus par les partenaires régionaux ont été considérables et leur croissance institutionnelle a été remarquable.

Néanmoins, la mise en œuvre du Mécanisme s'est heurtée à certaines difficultés et certains aspects à améliorer ont été recensés. Plus particulièrement, il conviendrait d'améliorer la fonction de suivi et d'évaluation (S&E) de l'IPAF et d'en faire davantage pour soutenir le renforcement des capacités et le développement institutionnel des organisations communautaires de base par l'intermédiaire des trois partenaires régionaux, notamment en ce qui concerne la conception de projets, le S&E, la mobilisation des ressources et la gestion financière.

Il faudrait promouvoir davantage les possibilités de partage et d'échange des savoirs entre pairs et faire en sorte que la gestion des connaissances devienne un axe stratégique clé au sein de l'IPAF, tout en permettant aux trois partenaires régionaux de jouer un rôle clé à cet égard. Cette approche est essentielle pour le développement institutionnel des organisations communautaires de base et devrait devenir un mécanisme central afin d'accélérer le processus d'apprentissage par les pairs.

2018: cinquième appel à propositions du Mécanisme

Le cinquième appel à propositions du Mécanisme a été lancé en avril 2018, dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, afin de favoriser le développement autonome des peuples autochtones en renforçant leurs communautés et leurs organisations.



©FIDA/Michael Benanav

Sur les 700 propositions reçues d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, le conseil du Mécanisme approuvera jusqu'à 35 petits projets d'une durée maximum de deux ans (dont les montants varient entre 20 000 et 50 000 USD).

Ce nouveau cycle de l'IPAF mettra l'accent sur les jeunes autochtones et accordera la priorité aux projets qui renforceront l'autonomisation des peuples autochtones dans les quatre domaines: la sécurité alimentaire et nutritionnelle; l'accès à la terre, aux territoires et aux ressources, et les droits sur ces facteurs; l'accès au marché; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Les ressources du FIDA exclusivement destinées au financement de dons s'élèvent à 1,47 million d'USD.

Personne à contacter

Mattia Prayer Galletti

Spécialiste technique principal, Questions autochtones et tribales
de la Division environnement, climat, égalité
femmes-hommes et inclusion sociale
FIDA

Via Paolo di Dono, 44

00142 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 5459 2294

Courriel: indigenouseoples@ifad.org

Liens

Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones

<https://www.ifad.org/fr/ipaf>

**Politique du FIDA relative à l'engagement aux côtés
des peuples autochtones**

https://www.ifad.org/documents/38711624/39417924/ip_policy_f.pdf/

**Instance permanente sur les questions autochtones
des Nations Unies**

<https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/>




Fonds international de développement agricole

Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463

Courriel: ifad@ifad.org

www.ifad.org

 facebook.com/ifad

 instagram.com/ifadnews

 linkedin.com/company/ifad

 twitter.com/ifad

 youtube.com/user/ifadTV

Février 2019